

NOUVEAU : Spécialisation en Ethique animale

A partir de septembre 2015, il sera proposé deux nouvelles unités d'enseignement (UE) spécifiques – « Droit de l'animal » et « Éthique animale » - dans trois des parcours du Master « Ethique et sociétés », offrant ainsi la possibilité d'obtenir un Master Ethique et société, Parcours « Ethique médicale et bioéthique » ou « Ethique et droits de l'homme » ou « Ethique, économie et sociétés » avec à chaque fois une spécialisation sur la question animale. À noter que ces deux UE peuvent aussi être suivies en Formation continue (non diplômante).

Les personnes qui souhaitent suivre une "spécialisation animale" au sein du master "Ethique et Sociétés" sont invités à suivre préférentiellement des unités d'enseignement à choix et spécifiques présentes au sein du programme de master 1 (Tronc commun) et dans les 3 parcours cités ci-dessus.

Ces unités spécifiques centrées sur l'animal et son environnement sont disponibles comme suit :

Pour une spécialisation en éthique animale en Master I

Semestre 1

Valider les UE 1, UE 2, UE 3 (UE fondamentales en éthique), UE 4 (Bioéthique) et UE 7 (Langues vivantes) du master 1 Ethique et sociétés (voir programme détaillé en ligne) et :

UE 5 : Ethique, Sciences et technique

choisir préférentiellement :

- Initiation au droit de l'environnement (cours mutualisé avec Faculté Sciences de la Vie);

UE 6 : Violences, insécurités transgressions

choisir préférentiellement :

- Droits de l'environnement et des risques contentieux (à choisir au sein de l'UE6, cours mutualisé avec Faculté Sciences de la Vie);

Semestre 2

Valider les UE 1, UE 2, UE 3 (partie Finitude et vulnérabilité), UE 4, UE6 et UE 7 du master 1 Ethique et sociétés Tronc commun (Voir programme détaillé en ligne) et

UE 3 Vie, Santé vulnérabilité

choisir préférentiellement :

- Partie Finitude et vulnérabilité :
 - Evolution de la cognition et du comportement, ECC (cours mutualisé avec le Master 1 EcophyEtho) ;

UE 5 : Environnement et développement. Questions éthiques

choisir préférentiellement :

- Economie et gestion de l'environnement (à choisir au sein de l'UE5, Cours mutualisé avec le Master Ecophysiologie Ethologie)

Pour une spécialisation en éthique animale en Master II

ATTENTION : Ne concerne que les parcours suivant :

- **Ethique médicale et bioéthique**
- **Ethique et Droits de l'homme**
- **Ethique, économie et sociétés**

Semestre 3

Valider les UE 1 à 4 spécifiques du parcours choisi puis :

UE 5 – Droit de l'animal

Responsable : Cédric Sueur

Intervenants : Jean-Marc Neumann, Cristel Simler, Olivier Lebot et Alexia Curdzydlo – 20h CM + 10h TD (3ECTS)

(UE disponible en Formation continue)

TD : Les mercredis de 8h à 10h à partir de novembre 2015 (5 séances de 2h) à confirmer

CM : 3 jours en novembre 2015 (à définir)

Cette formation a pour objet l'enseignement des règles applicables aux animaux afin d'assurer à ces derniers une protection plus efficace, qu'ils soient utilisés à des fins alimentaires, scientifiques, récréatives ou autres. Son ambition est de proposer un enseignement de la réglementation applicable aux animaux ainsi qu'une formation juridique solide des participants dans ce domaine. Le public visé est constitué aussi bien des utilisateurs d'animaux que de leurs interlocuteurs (conseils, bureaux ou avocats). Le droit de l'animal et son enseignement sont des vecteurs de conciliation et de communication entre les utilisateurs d'animaux, les propriétaires d'animaux domestiques ou d'élevage et le grand public. Les participants seront amenés à réfléchir aux questions éthiques que pose la souffrance animale et à la réponse que peut apporter la loi censée concilier des intérêts parfois contradictoires.

Programme : Le droit animal, historique et développement ; Définition de l'animal et de sa sensibilité ; Le statut juridique de l'animal en France : histoire et développements récents ; L'animal vivant à l'état de liberté ; L'animal dans la chaîne alimentaire ; Animaux, traditions et pratiques religieuses ; L'animal en captivité (cirques, zoos, delphinariums). Les animaux et la recherche scientifique ; Les animaux de compagnie ; La brevetabilité de l'animal ; La protection constitutionnelle de l'animal ; Animal et responsabilité ; Droit comparé (Europe et international)

Contrôle des connaissances : session 1 et 2 : écrit + TD : Réflexion sur un sujet du droit de l'animal et écriture d'un article

UE 6 – Ethologie, ETH

Intervenant : Ronald Noë – 18h CM + 8h TD (3 ECTS)

Cours mutualisés avec la Faculté des sciences de la Vie et de la Santé

Objectifs en termes de connaissances : Introduction à l'éthologie et à son vocabulaire spécifique, Les quatre questions de Tinbergen et la différence entre mécanismes proximaux et fonctions ultimes, L'ontogénie du comportement, La neurologie du comportement, L'endocrinologie du comportement, L'éthologie humaine

TD & TP : Excursion d'un jour à un parc naturel ou zoologique et sa préparation

Objectifs en termes de compétences : Connaissance du jargon spécifique à l'éthologie et l'écologie comportementale, Comprendre la différence entre mécanismes proximaux et fonctions ultimes, Connaître les principaux mécanismes proximaux du comportement

Contrôle des connaissances : voir modalités définies par l'enseignant et la composante

Cours mutualisés avec la Faculté des sciences de la Vie et de la Santé

UE 7 – Question d'actualité en Ethique animale (Débats) –

Responsables: Cédric Sueur et Marie Pelé

Intervenants : Invités conférenciers – 12h CM + 10h TD (3 ECTS)

(UE disponible en Formation continue)

TD : Les mercredis de 8h à 10h à partir du 16 septembre 2015 (5 séances de 2h)

CM : 6 séances débats de 2h les mercredis de 20h à 22h tous les 15 jours à partir du 14 octobre 2015 (à confirmer)

Lieu : Institut de zoologie

6 conférences de 2h sur des sujets d'actualité en Ethique Animale, par des conférenciers invités

Introduction à l'éthique animale, Historique de l'éthique animale, l'éthique dans la recherche animale (3Rs), les règles d'élevage des animaux, le bien-être et la souffrance animale.

Objectifs en termes de compétences (TP/TD)

Organisation des séances débats portant sur l'éthique et le droit de l'animale avec invitation de conférenciers et présentations de la part des étudiants (TD). Un compte-rendu du colloque devra être ensuite fait par les étudiants (TD).

Contrôle des connaissances : session 1 : Compte-rendu (TD) + participation à l'organisation (TD) + examen final – session 2 Dossier

Semestre 4

UE 1 – Mémoire

Rédaction d'un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant HDR

Construction argumentée d'une problématique éthique

Présentation et discussion de la littérature de référence

Discernement des enjeux éthiques, des valeurs et normes engagées, présentation d'hypothèses.

Capacités d'exposition claire et synthétique du travail.

Une note finale /20 pour cette UE est OBLIGATOIRE.

UE 2 – Stage en laboratoire de recherche

Le stage s'effectue dans un laboratoire de recherche et peut comporter des études de terrain en lien avec le laboratoire. Pratique de la recherche en éthique animale. Aptitude à s'intégrer au travail d'une équipe de recherche en laboratoire, Capacité à maîtriser les étapes et les supports d'une recherche.

Participation aux activités du laboratoire de recherche Une note finale /20 pour cette UE est OBLIGATOIRE.

Les stages pourront être effectués dans différentes structures telles que :

- cabinets d'avocats spécialisés dans le droit animal ou le droit de l'environnement
- comités d'éthique
- bureau d'étude ou cabinet d'expertise en bien-être animal
- directions départementales de la protection des populations
- ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- institutions ou associations de bien-être et de protection animale
- office nationale de la chasse et de la faune sauvage
- commissions spécialisées du parlement européen et du conseil européen
- secteurs RH ou R&D des industries agroalimentaires ou pharmaceutiques

Débouchés :

Les diplômés seront amenés à exercer leurs compétences dans des instituts de recherche fondamentale en Droit, en Sciences de la Vie ou en Sociologie mais également dans les collectivités territoriales ou européennes, les associations, les bureaux d'études ainsi que les fondations ou ONG concernées par la protection et le bien-être animal et de façon plus large la sauvegarde de la biodiversité. En particulier, les diplômés du parcours « Animal : Science, Droit et Ethique », pourront candidater à des postes dans des cabinets d'avocats spécialisés dans le droit de

l'animal ou le droit de l'environnement, de postes au sein de la direction départementale de la protection des populations, des institutions ou associations de bien-être et de protection animale, des commissions spécialisées du parlement européen et du conseil européen en protection et bien-être animal, du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, des filières agro-alimentaires, de la filière équine ou bien encore du secteur RH ou R&D des industries agroalimentaires ou pharmaceutiques.

Cette formation s'adresse également aux chercheurs ou ingénieurs voulant acquérir des connaissances dans l'éthique et le droit de l'animal afin de devenir membres de comité d'éthique ou commissions à l'expérimentation animale, membres des bureaux d'expérimentation animale, membres de fondations et associations de protection animale, etc.

Responsable de la spécialisation en Ethique animale :

Cédric Sueur cedric.sueur@unistra.fr

Responsable de la spécialité Éthique et sociétés

Jean-Christophe Weber Jean-Christophe.Weber@chru-strasbourg.fr

Directrice du CEERE (Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique) et responsable de la mention Éthique : Sciences, normes et sociétés

Marie-Jo Thiel mthiel@unistra.fr

Site web : <http://www.ethique-alsace.unistra.fr>



Secrétariat CEERE : +33 (0)3 68 85 39 68 - ceere@unistra.fr

Adresse postale : CEERE - Faculté de médecine - 4 rue Kirschleger Strasbourg - 67085 Strasbourg Cedex

(Attention adresse de localisation différente : le CEERE se situe Institut d'Anatomie - Hôpital Civil, 1 Place de l'Hôpital)